



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. La hauteur sous-plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiement, ne saurait être inférieure à 2.10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

PLAN LANCEMENT COMMERCIAL

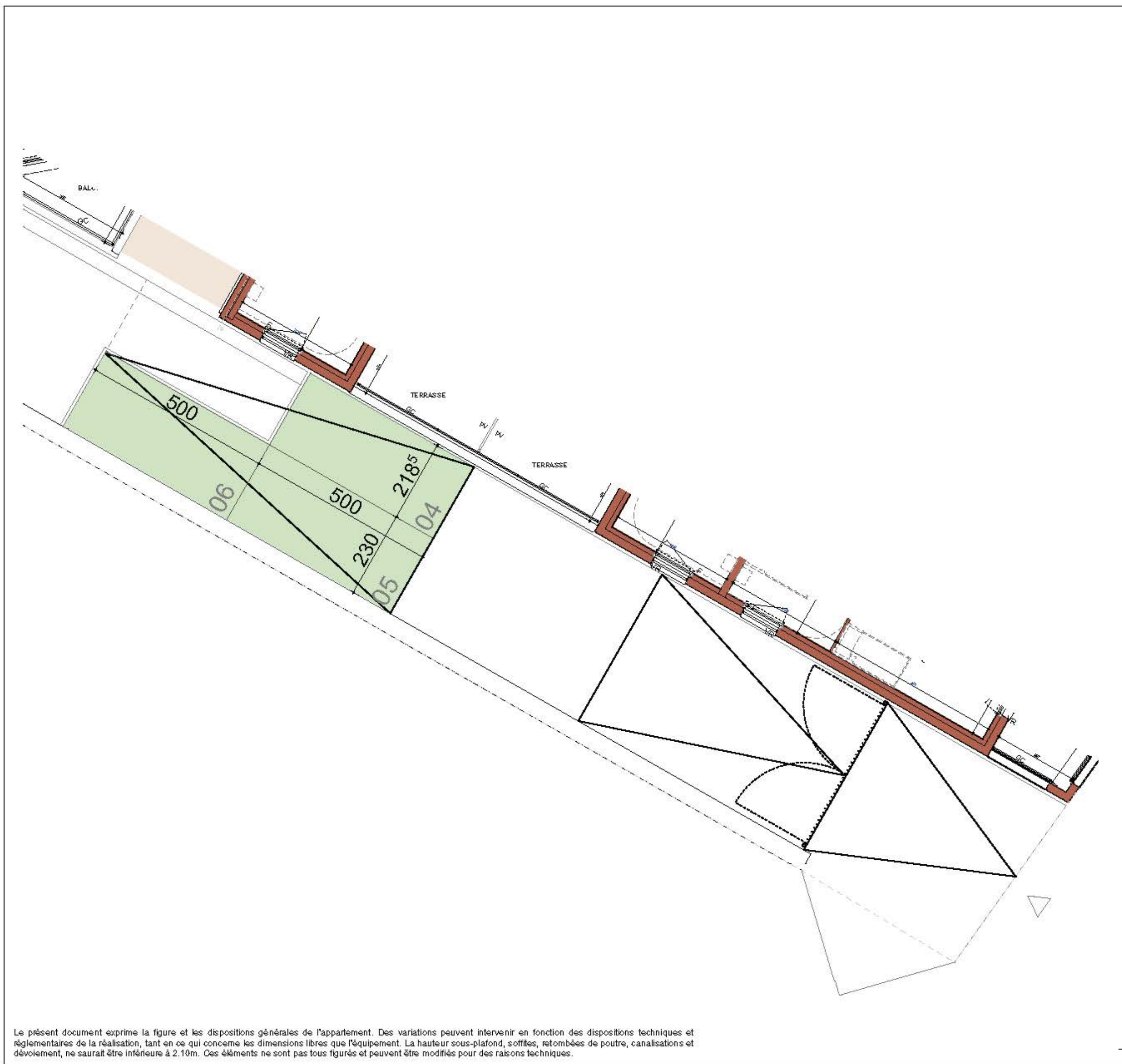
ÆGIDE **DOMITYS**
 CRÉATEUR DES RÉSIDENCES DOMITYS vivre l'esprit libre

LA MOSELLA
 Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

Parking Ext 01

Index : 00-01

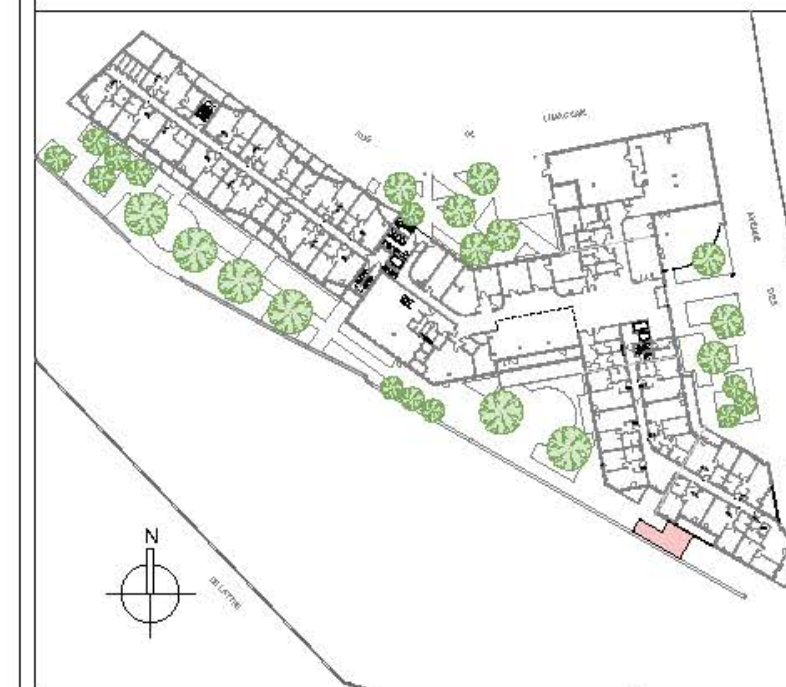
5 JUILLET 2023



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. La hauteur sous-plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiement, ne saurait être inférieure à 2.10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

LA MOSELLA
 Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

Paking Ext 02

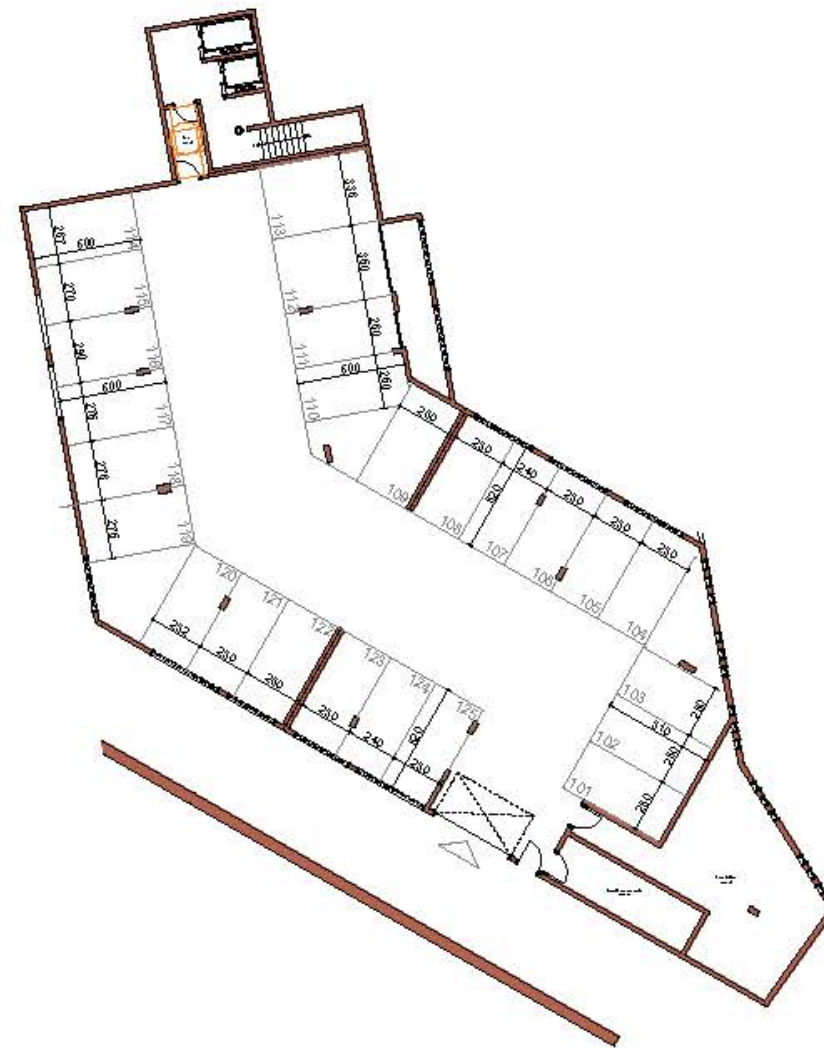
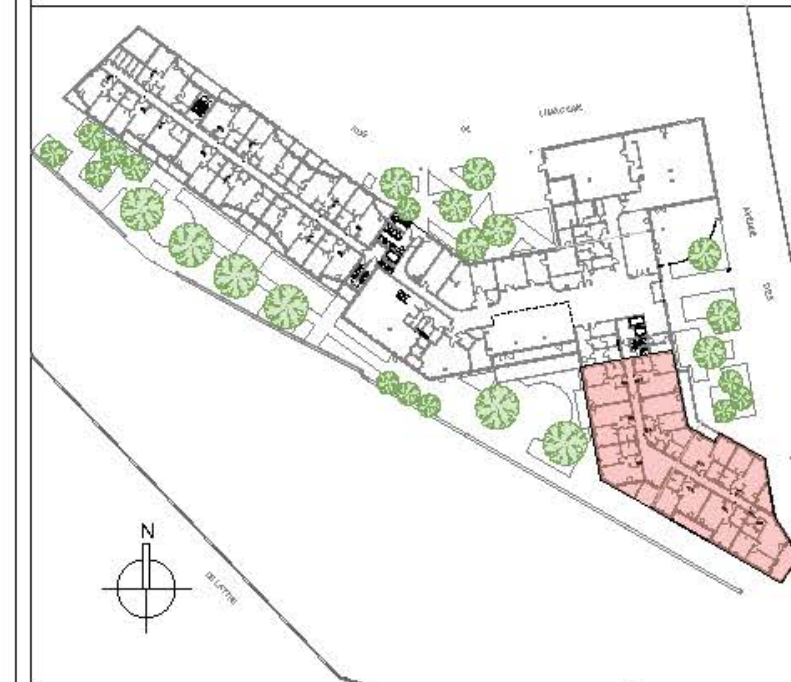


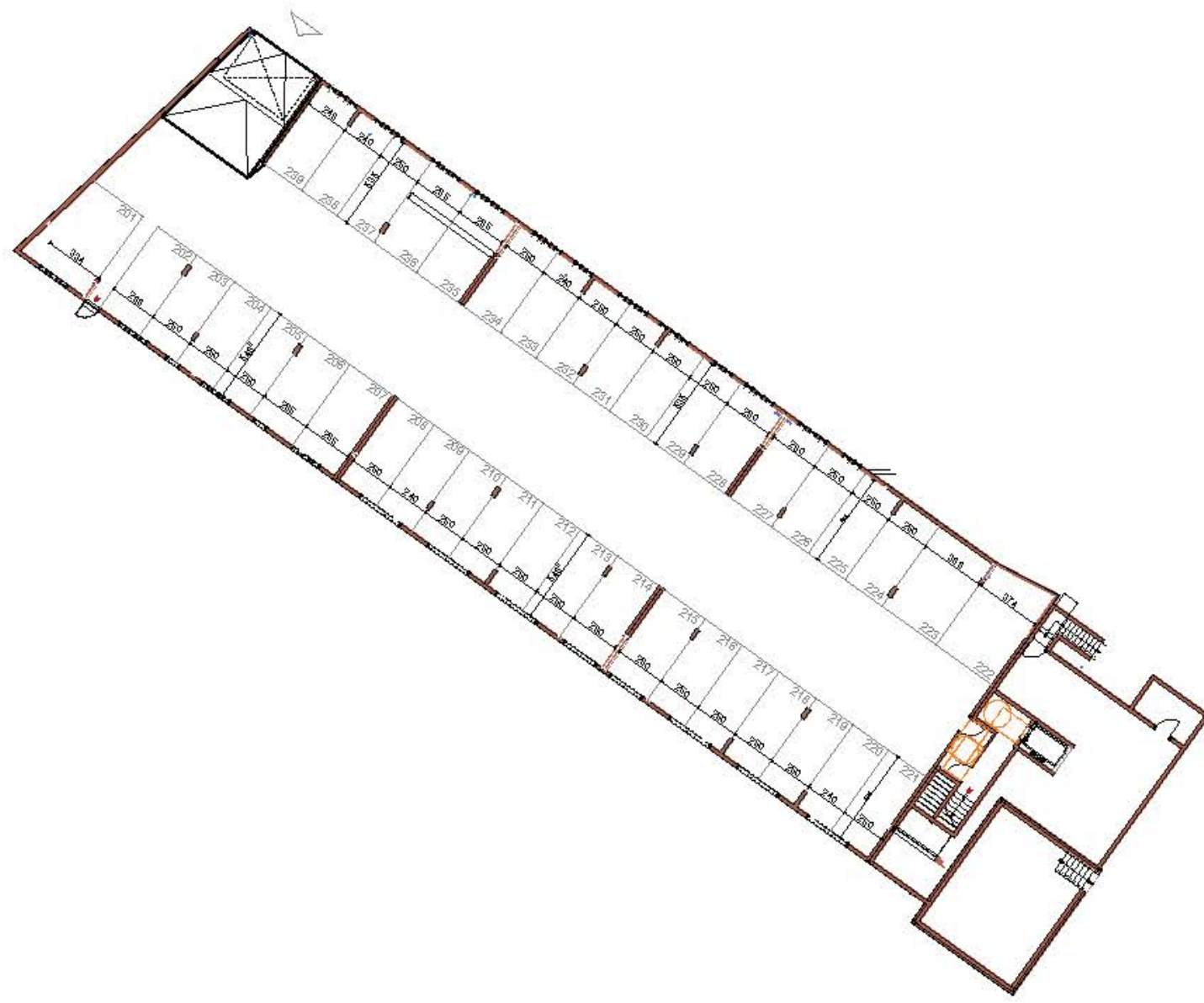
Paking Ext 02

LA MOSELLA

Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

Bâtiment A - Parking



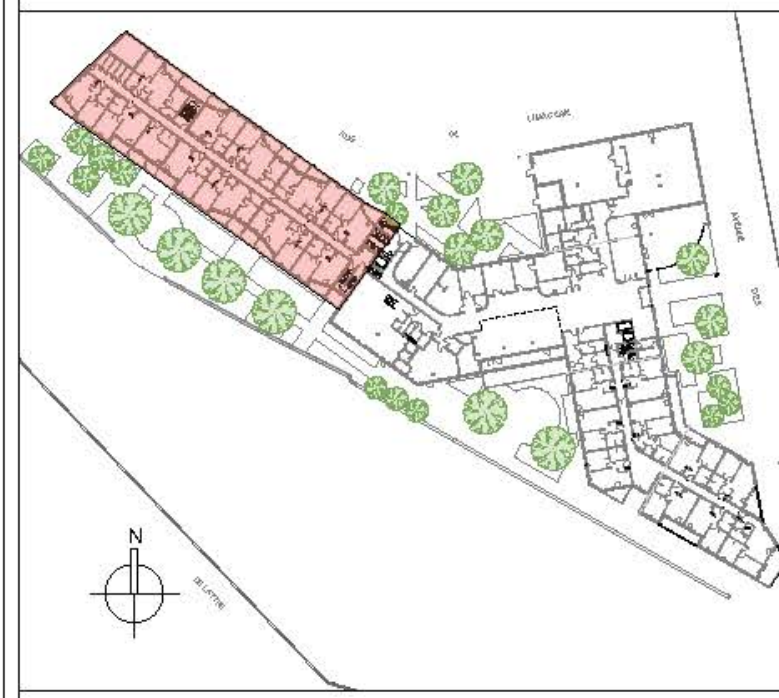


Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. La hauteur sous-plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiement, ne saurait être inférieure à 2.10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.



LA MOSELLA
Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

Bâtiment B - parking





Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. La hauteur sous-plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiement, ne saurait être inférieure à 2.10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

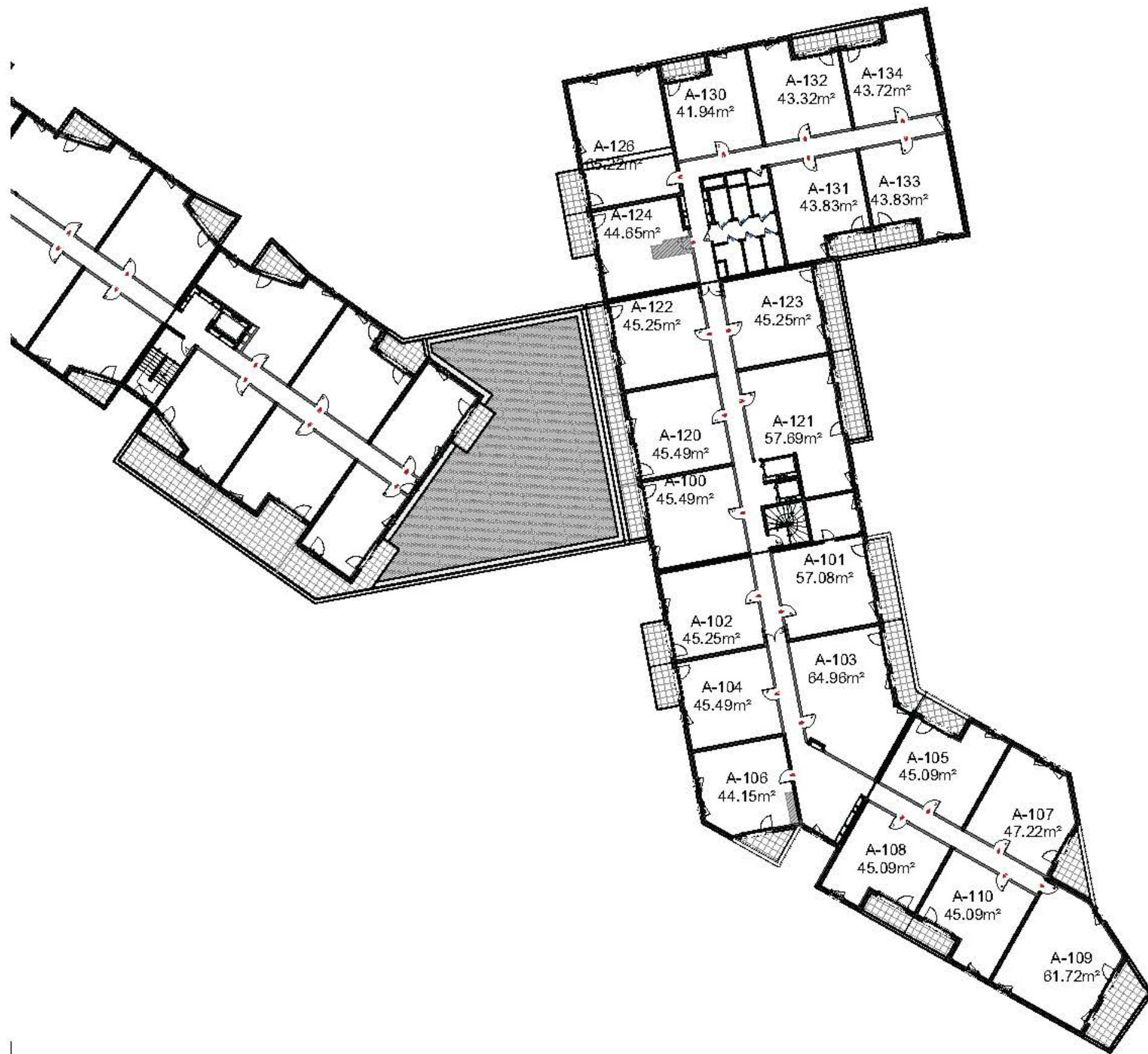
LA MOSELLA

Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

RDC

BATIMENT A



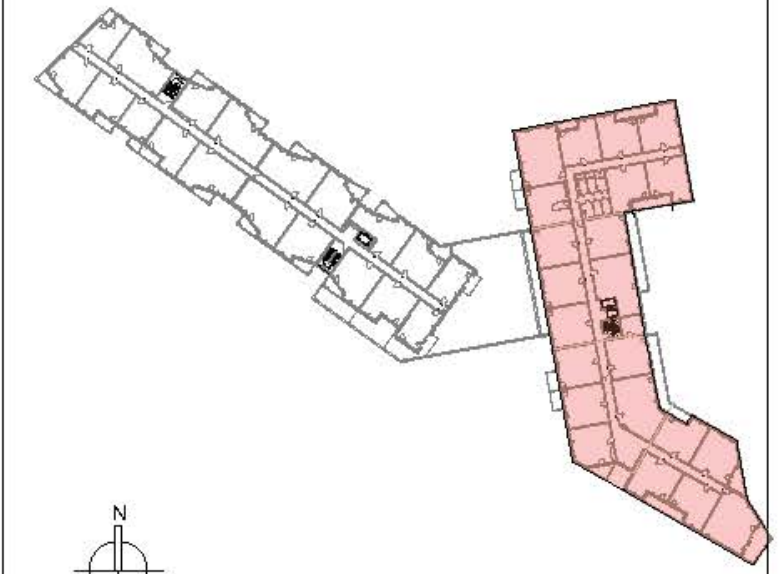


LA MOSELLA

Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

R+1

BATIMENT A



R+1

Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. La hauteur sous-plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiement, ne saurait être inférieure à 2.10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.



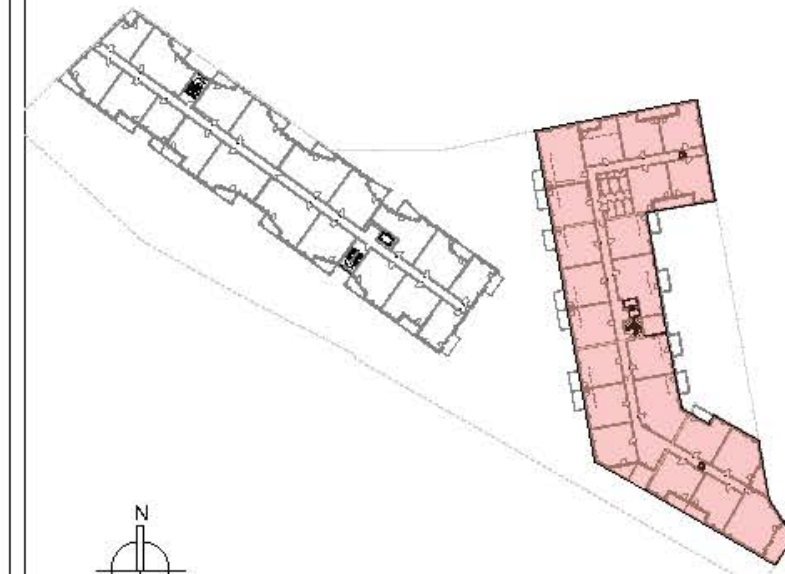
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. La hauteur sous-plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiement, ne saurait être inférieure à 2.10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

LA MOSELLA

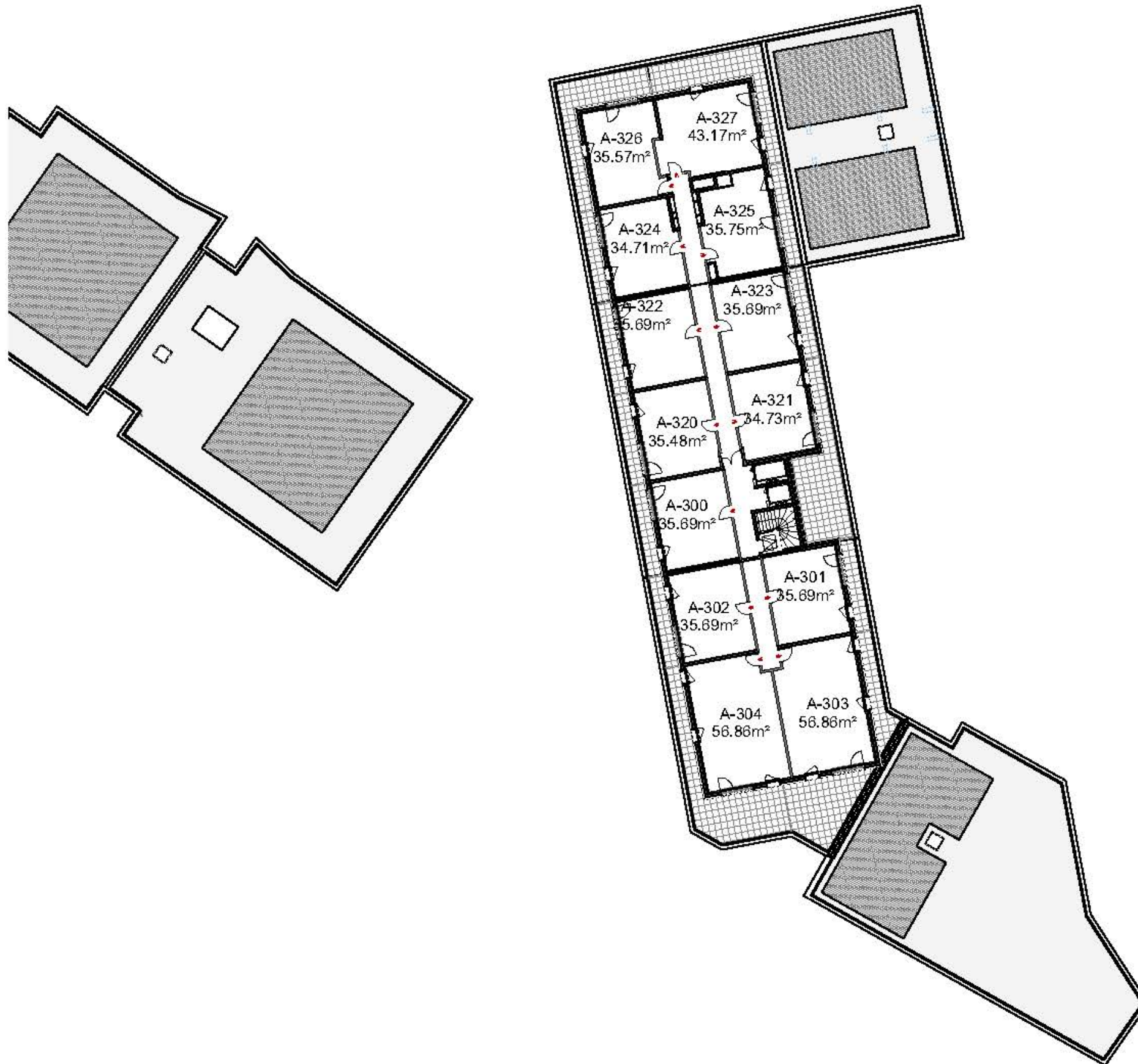
Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

R+2

BATIMENT A



R+2



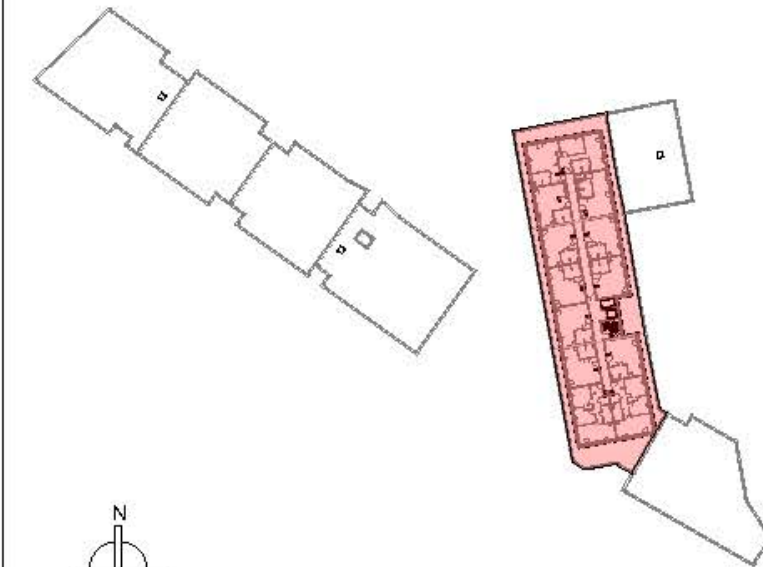
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. La hauteur sous-plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiement, ne saurait être inférieure à 2.10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

LA MOSELLA

Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

R+3

BATIMENT A

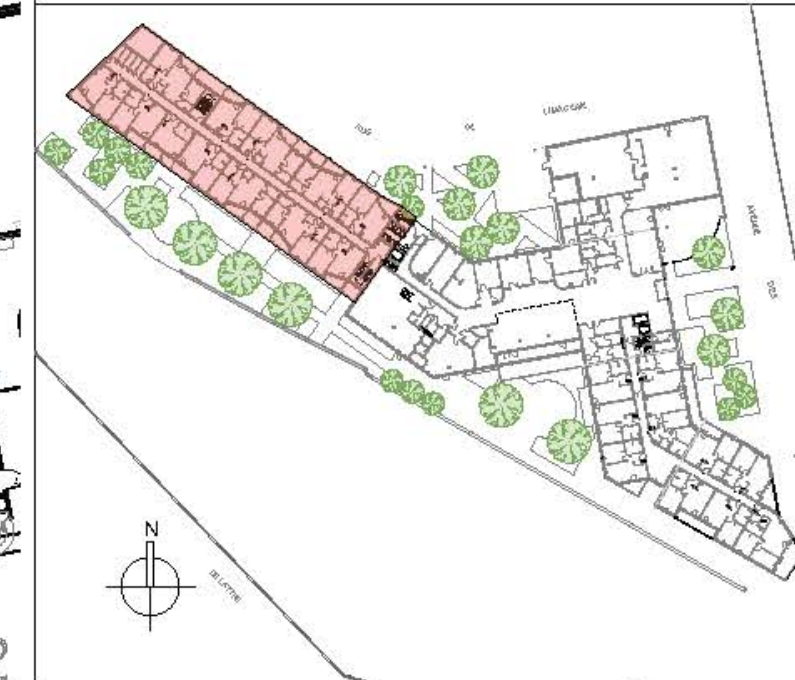


LA MOSELLA

Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

RDC

BATIMENT B

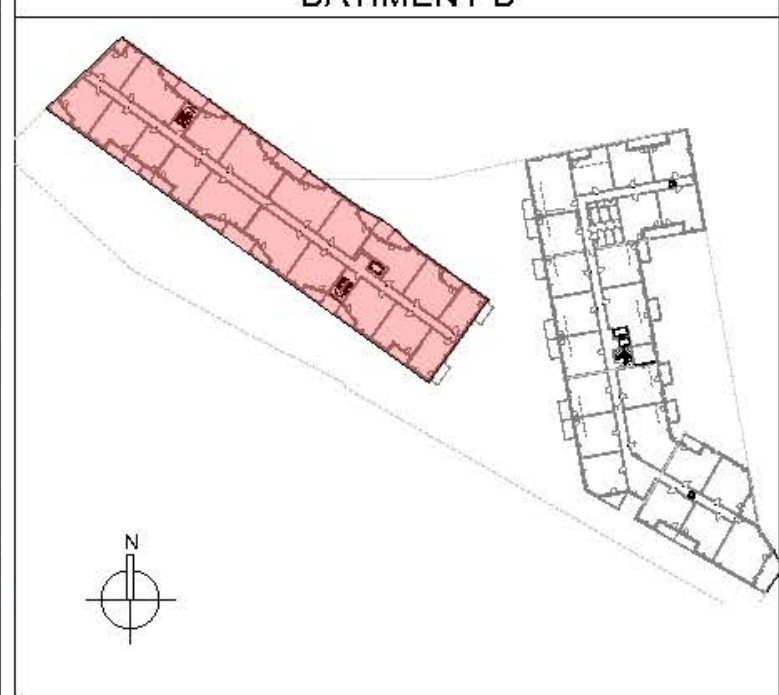


LA MOSELLA

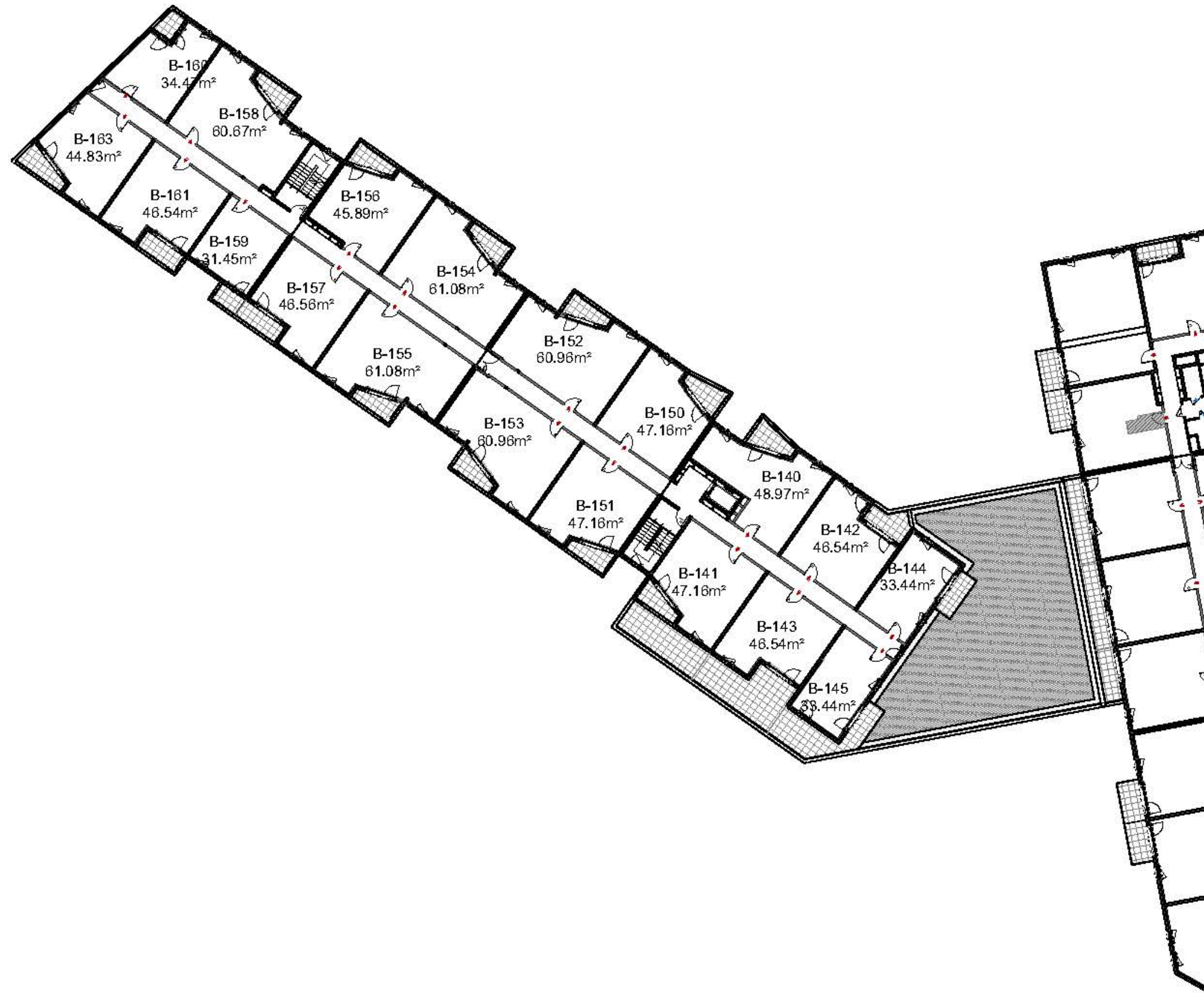
Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

R+1

BATIMENT B



R+1



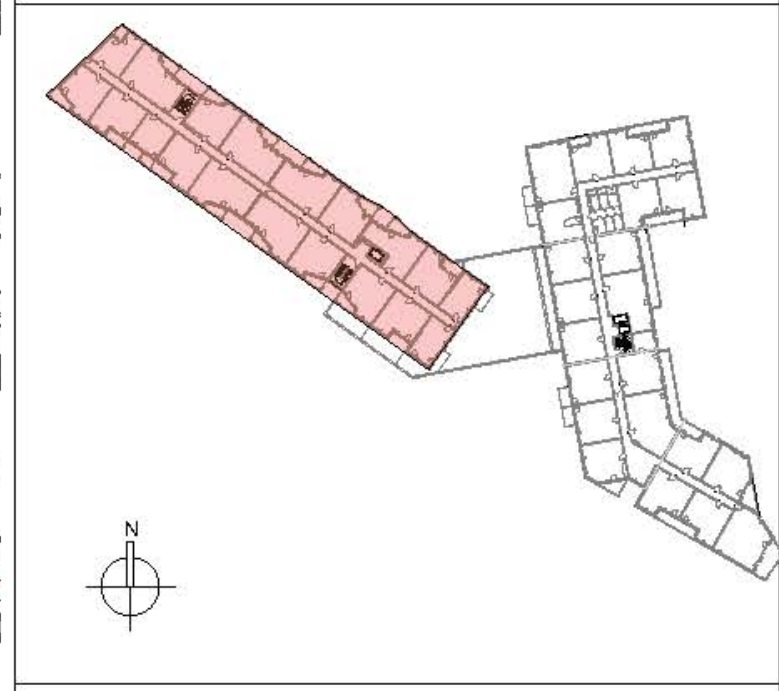
Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. La hauteur sous-plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiement, ne saurait être inférieure à 2.10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

LA MOSELLA

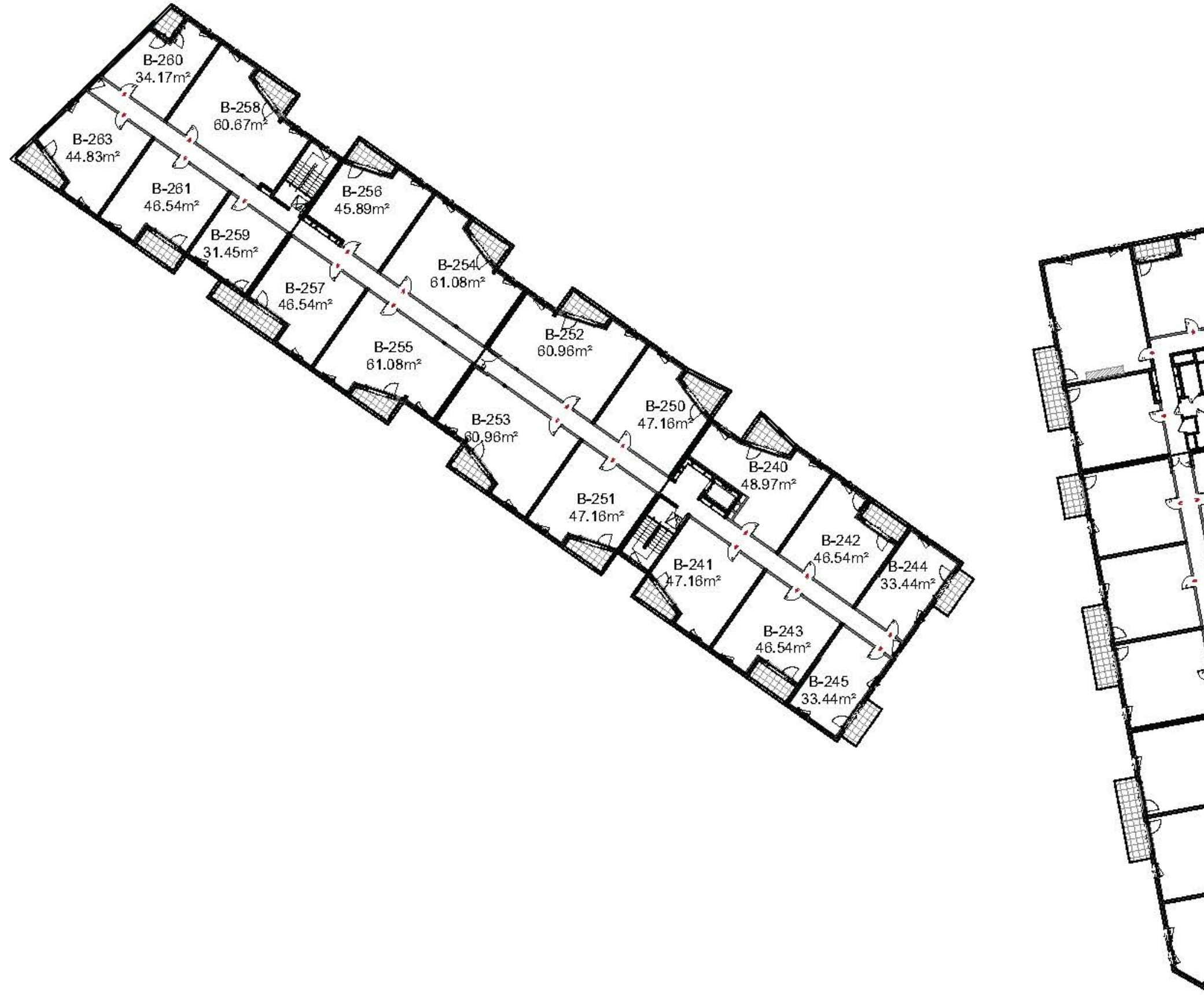
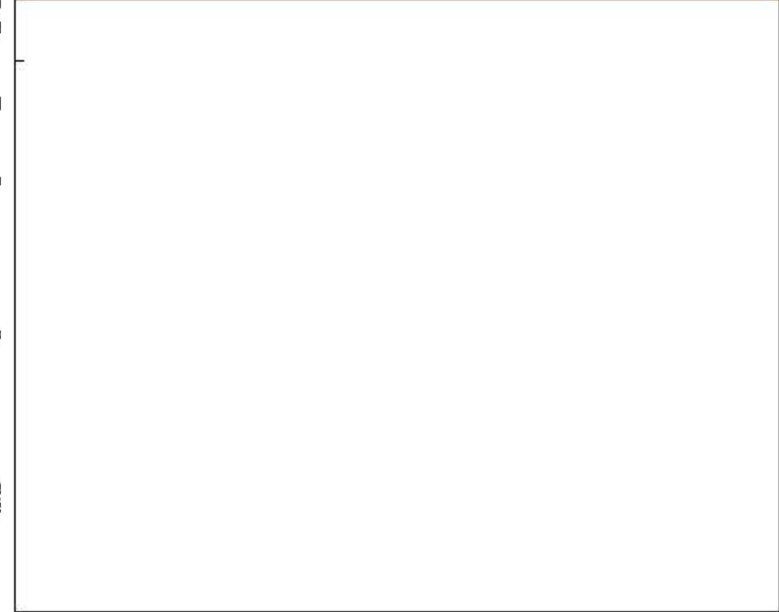
Rue de l'imagerie - Avenue des Etats Unis

R+2

BATIMENT B



R+2



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. La hauteur sous-plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiement, ne saurait être inférieure à 2.10m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.